

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-11-066

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présent(s) : 21  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Nombre d'absent(s) : 5  
Nombre de pouvoir(s) : 5

**Vote :**

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le six novembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2025

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Florence GAVARD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Pierre PASQUIER, Arnaud DE MAZENOD, Corinne VERDIER, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Pierre PASQUIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Corinne VERDIER pouvoir à Eric LARDON, Anabel FOURNIER FAURE pouvoir à Florence CHEUCLE, Patrice BRAUD pouvoir à Serge TRIOULEYRE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Florence CHEUCLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION DANSER BOUGER BOUGER – APPROBATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20251106-2025-11-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2025  
Publication : 14/11/2025

Par courrier du 17 septembre 2025, l'association Danser Bouger Bouger sollicite la municipalité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin de financer le Certificat Qualification Professionnelle (CQP) d'un membre de l'association qui va donner des cours de zumba au sein de l'association. Cette personne sera liée pour 3 ans à l'association Danser Bouger Bouger qui avancera les frais de la formation.

Coût estimatif : 2 720 €

Mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) de la personne : 860 €.  
Financement de 1760 € par l'association Danser Bouger Bouger.

Danser Bouger Bouger sollicite une demande de subvention de 1000 €.

Suite à l'avis favorable de la commission « Vie associative » du 23 septembre 2025 et du bureau municipal en date du 20 octobre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros à l'association Danser Bouger Bouger pour le financement du CQP d'un membre de l'association pour donner des cours de zumba.

#### **POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 7 NOVEMBRE 2025

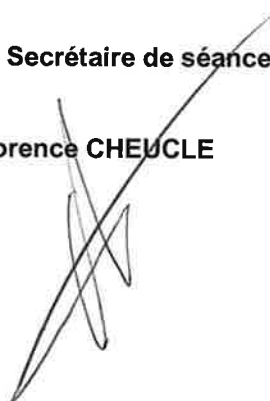
**Le Maire,**

**Eric LARDON**

The block contains a blue ink signature of Eric Lardon and an official circular stamp of the Municipality of Saint-Marcellin-en-Forez. The stamp features the text "MUNICIPALITE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ" around the perimeter and the number "42680" at the bottom.

**Le Secrétaire de séance**

**Florence CHEUCLE**

The block contains a black ink signature of Florence Cheucle.